



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 4 mars 2024 à 18 h 30 sous la présidence de Madame Céline Veilleux, mairesse.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marie-Andrée Buteau
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Laurence Chabot agit comme directrice générale et greffière-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, la mairesse, Madame Céline Veilleux , ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2024-03-39

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02.01 - COMPTE RENDU DE LA MAIRESSE

02.02 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04 - ACCEPTATION DES COMPTES

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

06 - LÉGISLATION

06.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 450-24-
« Règlement modifiant le règlement no 434-22 sur la sécurité publique et protection des personnes et propriétés»

06.02 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 452-24 décrétant l'abrogation du règlement no 446-23 décrétant une dépense de 4 053 503 \$ et un emprunt de 4 053 503 \$ pour le projet de transformation de l'église en Centre communautaire et en bureau municipal.

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

07.01 - Résolution- Affectation du surplus accumulé sur les

dépenses concernant le projet de transformation de l'église

07.02 - Résolution - Programme aide financière PRIMEAU 2023 -
Projet de réfection du réseau d'égout et pluvial de la rue du Lac

07.03 - Résolution - Programme aide financière PRIMEAU 2023 -
Projet d'assainissement des eaux usées de Morisset-Station

07.04 - Résolution acceptation mandat Englobe pour l'étude
géotechnique et caractérisation des sols Projet Morisset Station

07.05 - Résolution acceptation mandat Can-Explore pour mesurer
les débits - Projet des égouts de la rue du Lac

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET
PROJETS

08.01 - Résolution - Autorisation de cession d'anciennes emprises
de chemin

08.02 - Résolution - Acceptation budget 2024 de l'Office Habitation
du Sud de la Chaudière

08.03 - Résolution - Démissions de M. Raymond Bédard et M.
David Poulin au CCU

09 - TRAVAUX PUBLICS

09.01 - Résolution - Achat de deux panneaux lumineux (flèche)
pour les camionnettes de la voirie

09.02 - Résolution - Achat de pancartes Défense de stationner

09.03 - Résolution octroi contrat Les Immeubles 118 inc. pour le
balayage des rues

09.04 - Résolution Acceptation offre de services pour la fourniture
et la livraison de l'abat-poussière

09.05 - Résolution - Octroi contrat à Jean-François Plante pour la
tonte de pelouse pour la saison 2024

09.06 - Résolution acceptation location d'une pelle mécanique pour
une durée d'environ +/- un mois

09.07 - Résolution - Acceptation location d'une niveleuse pour une
durée d'un mois

10 - RESSOURCES HUMAINES

10.01 - Résolution - Augmentation de 4 % des salaires des
employés municipaux en 2024

10.02 - Résolution - Augmentation des salaires des pompiers

10.03 - Résolution acceptation augmentation salaire pour Mme
Jessica Lerclerc, adjointe administrative

10.04 - Résolution acceptation offre de services de M. Marc-André
Poulin pour la patinoire

11 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

11.01 - Résolution acceptation du rapport incendie 2023

11.02 - Résolution - Acceptation soumission Action PMU - Service
inspection annuelle

12 - LOISIRS

12.01 - Résolution - Autorisation demande de passage - Tour de
Beauce

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Andrée Buteau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 4 mars 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

2024-03-40 **02.01 - COMPTE RENDU DE LA MAIRESSE**

2024-03-41 **02.02 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

2024-03-42 **03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 5 février 2024, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Jocelyn Béliveau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 5 février 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

2024-03-43 **04 - ACCEPTATION DES COMPTES**

Liste des comptes payés entre le 1er février et le 29 février 2024 selon le règlement no 318-07. Voir la liste des déboursés pour un total de 141 284,02 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux;
QUE les comptes soient acceptés.

05 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de correspondance, séance du 4 mars 2024.

06 - LÉGISLATION

**06.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 450-24- «
Règlement modifiant le règlement no 434-22 sur la sécurité
publique et protection des personnes et propriétés»**

Avis de motion au règlement no 450-24- modifiant le règlement no 434-22 sur la sécurité publique et protection des personnes et propriétés.

Je, soussigné, Laurier Poulin, conseiller, donne avis de motion que le règlement no 450-24 ayant pour objet de modifier le règlement no 434-22 sur la sécurité publique et protection des personnes et propriétés, sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Conseiller - M. Laurier Poulin

2024-03-44

06.02 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 452-24 décrétant l'abrogation du règlement no 446-23 décrétant une dépense de 4 053 503 \$ et un emprunt de 4 053 503 \$ pour le projet de transformation de l'église en Centre communautaire et en bureau municipal.

Je, soussignée, Marie-Andrée Buteau, conseillère, donne avis de motion que le règlement no 452-24 décrétant l'abrogation du règlement no 446-23 décrétant une dépense de 4 053 503 \$ et un emprunt de 4 053 503 \$ pour le projet de transformation de l'église en Centre communautaire et en bureau municipal, sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Conseillère - Mme Marie-Andrée Buteau

07 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2024-03-45

07.01 - Résolution- Affectation du surplus accumulé sur les dépenses concernant le projet de transformation de l'église

CONSIDÉRANT QUE le projet de transformation de l'église de Saint-Benjamin a été annulé pour l'instant;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet de transformation de l'Église étaient rendus trop élevés pour les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de ce projet s'élèvent à 256 603 \$, dont un montant de 153 000 \$ est en financement temporaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Jocelyn Béliveau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de St-Benjamin utilise un montant de 256 603 \$ de son surplus accumulé pour payer le montant des dépenses liées au projet de transformation de l'église et de régler le solde du financement temporaire du projet de l'église à zéro.

ADOPTÉE

2024-03-46

07.02 - Résolution - Programme aide financière PRIMEAU 2023 - Projet de réfection du réseau d'égout et pluvial de la rue du Lac

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Marie-Andrée Buteau ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE

2024-03-47

**07.03 - Résolution - Programme aide financière PRIMEAU 2023 -
Projet d'assainissement des eaux usées de Morisset-Station**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE

2024-03-48

07.04 - Résolution acceptation mandat Englobe pour l'étude géotechnique et caractérisation des sols Projet Morisset Station

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté un comité de sélection en lien avec l'appel d'offres no 2023-12-13 concernant l'étude géotechnique et caractérisation des sols pour le projet de Morisset-Station numérotée 2023-12-13;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues;

Soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant (taxes incluses)	Pointage final
Englobe	Oui	114 648,73 \$	12,30
Terrapex Environnement	Oui	137 751,55 \$	10,24
Pangeos inc.	Oui	152 454,80 \$	9,08
Groupe ABS inc.	Oui	162 866,69 \$	8,66
Geninovation	Oui	181 919,19 \$	7,92

ATTENDU QUE la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation des offres est d'accorder le contrat no 2023-12-13 à la firme Englobe, étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

En CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Laurier Poulin ;

QUE le conseil municipal de St-Benjamin accorde à Englobe, le contrat 2023-12-13 pour l'étude géotechnique et caractérisation des sols Projet

Morisset Station.

ADOPTÉE

2024-03-49

07.05 - Résolution acceptation mandat Can-Explore pour mesurer les débits - Projet des égouts de la rue du Lac

CONSIDÉRANT QUE la firme d'Eqip Solution est mandatée pour faire les plans et devis de la réfection des conduites d'égouts de la rue du Lac;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'Eqip Solution a besoin des mesures de débit d'une durée de trois mois afin de bien sélectionner la grandeur de conduite et qu'il y a un grand impact financier dans ce choix;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Jessica Bolduc ;

ET RÉSOLU À l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Can-Explore soit mandatée pour prendre les mesures de débit dans les conduites de la rue du Lac, au coût de 28 725 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

08 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2024-03-50

08.01 - Résolution - Autorisation de cession d'anciennes emprises de chemin

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-04-70 laquelle prévoyait la vente des lots 4 430 363 et 4 421 441 au coût de 1,00 \$ en faveur de M. Michel Simard et/ou de sa société par actions 9122-4618 Québec Inc..

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale nécessaire à la vente a été réalisée.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin désire toujours se départir de ces anciennes emprises de chemins portant maintenant les numéros de lot 4 421 441 et 6 574 280, Cadastre du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Josée Nadeau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Benjamin ferme et abolisse ces anciennes emprises de chemins et plus précisément les lot 4 421 441 et 6 574 280, Cadastre du Québec.

QUE la municipalité de Saint-Benjamin procède à la vente de ces parcelles, le tout tel que prévu à la résolution numéro 2023-04-70.

QUE mesdames Céline Veilleux, mairesse et Laurence Chabot, directrice générale soient autorisées à être signataires pour la vente à intervenir de ces anciennes emprises de chemin soit des lots 4 421 441 et 6 574 280, Cadastre du Québec.

QUE cette vente soit faite pour la somme d'un dollar (1,00 \$).

ADOPTÉE

2024-03-51 08.02 - Résolution - Acceptation budget 2024 de l'Office Habitation du Sud de la Chaudière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le budget 2024 révisé de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière;

CONSIDÉRANT QUE la contribution municipale de St-Benjamin est de 6 665 \$ pour 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Andrée Buteau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de St-Benjamin accepte le budget 2024 révisé de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière et accepte de payer sa contribution annuelle de 6 665 \$.

ADOPTÉE

2024-03-52 08.03 - Résolution - Démissions de M. Raymond Bédard et M. David Poulin au CCU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux demandes de démission pour le comité consultatif en urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Joey Veilleux ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte les démissions des membres du comité consultatif en urbanisme de M. David Poulin et de M. Raymond Bédard.

ADOPTÉE

09 - TRAVAUX PUBLICS

2024-03-53 09.01 - Résolution - Achat de deux panneaux lumineux (flèche) pour les camionnettes de la voirie

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) camionnettes de la voirie, appelées pickups, ne sont pas aux normes de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer aux normes de la sécurité routière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Josée Nadeau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal achète deux (2) panneaux lumineux pour un montant de 2 204 \$ avant taxes à la compagnie Zone technologies. L'équipe de la voirie s'occupera de les installer sur les véhicules.

ADOPTÉE

2024-03-54 09.02 - Résolution - Achat de pancartes Défense de stationner

CONSIDÉRANT QUE nos pancartes Défense de stationner ne sont pas conformes pour la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour 12 pancartes afin de remplacer celles inadéquates;

CONSIDÉRANT QUE Signalisation Lévis est la seule firme à avoir soumissionner pour un coût de 1 850 \$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Jessica Bolduc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Lévis Signalisation pour 12 pancartes au coût de 1 850 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2024-03-55

09.03 - Résolution octroi contrat Les Immeubles 118 inc. pour le balayage des rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs offres de services pour le balayage des rues;

CONSIDÉRANT QUE les prix ont été déposés lors du comité de travail du 26 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir d'octroyer un contrat de gré à gré, et ce, selon les modalités du règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être coordonnés avec le responsable des travaux publics de la municipalité avant de débiter le travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Laurier Poulin ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroie le contrat de balayage des rues à Les Immeubles 118 inc. et ce, selon l'offre de services déposée et en annexe de cette résolution.

ADOPTÉE

2024-03-56

09.04 - Résolution Acceptation offre de services pour la fourniture et la livraison de l'abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide pour la saison 2024,

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre, comprenant le matériel, le transport et l'épandage de l'abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité achète en moyenne 130 000 litres par année, ce qui donne un montant de +/- 46 000 \$ avant les taxes par année;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de litres est une estimation et que la municipalité s'engage à payer seulement le nombre réel de litres utilisés;

CONSIDÉRANT QUE Transport Adrien Roy et filles permet à la municipalité d'avoir un tarif de 0,41900 \$/L pour la saison 2024 et 0,4230 \$/L pour la saison 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin accepte les tarifs comprenant le matériel, le transport et l'épandage de l'abat-poussière et qu'il accepte les tarifs pour les saisons 2024 et 2025;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Benjamin s'engage à payer seulement le nombre réel de litres utilisés et non le nombre estimé.

ADOPTÉE

2024-03-57

09.05 - Résolution - Octroi contrat à Jean-François Plante pour la tonte de pelouse pour la saison 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de Jean-François Plante pour la tonte de pelouse 2024;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 9 400 \$ avant taxes, et ce, en incluant le fauchage du terrain de baseball et le parc dans le secteur Cumberland;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Marie-Andrée Buteau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroie le contrat à Jean-François Plante pour la tonte de pelouse pour la saison 2024 au coût de 9 400 \$ avant les taxes. Le contrat comprend le nettoyage avant la tonte, la tonte des terrains municipaux incluant le terrain de baseball et le fauchage ainsi que le parc dans le secteur Cumberland.

ADOPTÉE

2024-03-58

09.06 - Résolution acceptation location d'une pelle mécanique pour une durée d'environ +/- un mois

CONSIDÉRANT QUE les chemins de la municipalité doivent être bien entretenus pour la sécurité des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un employé municipal d'expérience et qu'il a les compétences pour conduire une pelle

mécanique;

CONSIDÉRANT QUE la location d'une pelle mécanique pendant une période de +/- un mois permettra de bien travailler les chemins;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Marie-Andrée Buteau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de St-Benjamin accepte la soumission de Location Mécanique J Clair pour la location d'une pelle mécanique au coût de 8 000\$ avant les taxes par mois et les frais de transport de 1 300 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

2024-03-59

09.07 - Résolution - Acceptation location d'une niveleuse pour une durée d'un mois

CONSIDÉRANT QUE les chemins de la municipalité doivent être bien entretenus pour la sécurité des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un employé municipal d'expérience et qu'il a les compétences pour conduire une niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE la location d'une niveleuse pour une période de +/- un mois permettra de bien travailler les chemins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Jocelyn Béliveau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de St-Benjamin accepte la soumission de Dompierre Excavation au coût de 2 000 \$ avant les taxes par semaine et les frais de transport de 800 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

10 - RESSOURCES HUMAINES

2024-03-60

10.01 - Résolution - Augmentation de 4 % des salaires des employés municipaux en 2024

CONSIDÉRANT QUE le coût de la vie a augmenté considérablement depuis la dernière année;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Josée Nadeau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les employés municipaux travaillant au 1er janvier 2024 auront une augmentation de 4 % de leur taux horaire pour l'année 2024.

ADOPTÉE

2024-03-61

10.02 - Résolution - Augmentation des salaires des pompiers

CONSIDÉRANT QUE le service incendie est important pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire augmenter les salaires des pompiers afin de se mettre au niveau du marché actuel;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Jessica Bolduc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires des pompiers en formation, au titre de recrue, pompier et officier, augmentent de 2 \$/h.

QUE le salaire de l'assistant-directeur augmente de 3 \$/h et celui du directeur du service incendie augmente de 4 \$/h.

ADOPTÉE

2024-03-62

10.03 - Résolution acceptation augmentation salaire pour Mme Jessica Lerclerc, adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE Mme Jessica Leclerc, adjointe administrative, travaille à la Municipalité depuis août 2021;

CONSIDÉRANT QU'elle donne une excellente prestation de services;

CONSIDÉRANT QUE sa demande d'augmentation de salaire a été présenté au comité de travail du 26 février 2024;

IL EST PROPOSÉE par le conseiller M. Laurier Poulin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte de donner une augmentation de 1,00 \$/h à compter du 26 février 2024, à Mme Jessica Leclerc, adjointe administrative.

ADOPTÉE

2024-03-63

10.04 - Résolution acceptation offre de services de M. Marc-André Poulin pour la patinoire

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Jessica Bolduc ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal a accepté l'offre de services de M. Marc-André Poulin comme préposé à la patinoire en début février 2024.

11 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

2024-03-64

11.01 - Résolution acceptation du rapport incendie 2023

ATTENDU QUE le chef pompier a déposé au conseil municipal le rapport annuel du service incendie 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal en a pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le rapport annuel du service incendie 2023.

ADOPTÉE

2024-03-65

11.02 - Résolution - Acceptation soumission Action PMU - Service inspection annuelle

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission d'Action PMU pour le service d'inspection annuelle en termes de sécurité incendie pour 2024;

ATTENDU QU'Action PMU fera 50 visites préventives dans les résidences de la Municipalité;

ATTENDU que le coût est de 2 750 \$ avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission d'Action PMU au coût de 2 750 \$ avant les taxes pour le service d'inspection annuelle pour la prévention incendie pour 2024.

ADOPTÉE

12 - LOISIRS

2024-03-66

12.01 - Résolution - Autorisation demande de passage - Tour de Beauce

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage de Tour de Beauce pour l'étape de St-Odilon;

CONSIDÉRANT QUE la compétition qui se déroulera sur notre territoire aura lieu entre le 12 et 16 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité du parcours sera assurée par la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Mme Jessica Bolduc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin autorise le Tour de Beauce à circuler sur la Route 275 pour l'étape de St-Odilon.

ADOPTÉE

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ouvre la période de questions au public.

2024-03-67

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller M. Joey Veilleux ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 32.

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Céline Veilleux
Mairesse

Laurence Chabot
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Céline Veilleux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Céline Veilleux
Mairesse